

N° 17- 374 /EMAT/D2/BECO/CS



| DSEF | |
|---------------------|---------|
| Secrétariat Adm. | |
| N° 1032 de 01/02/17 | |
| INFO | ACTION |
| | SAR |
| | SST |
| | SPEF |
| | SMI |
| | RAA |
| | CAV |
| | SFOP |
| | Ch. cie |
| | SP |
| | SA |

NOTE DE SERVICE

OBJET : Absence de longue durée dans les corps de garde.

Certains militaires de garde, agissant au mépris des consignes et des règles de discipline générale, abandonnent leur poste pendant de longues durées pour diverses raisons. Plusieurs parmi eux persistent dans l'inconscience en allant passer la nuit à la maison alors qu'ils sont de service. Ce comportement qui enfreint les règles de discipline ne saurait perdurer.

Pour y mettre fin, il sera désormais organisé, des rondes et des visites inopinées dans les corps de garde. Les contrevenants, en plus de la suppression de la prime allouée, seront sanctionnés conformément au règlement de discipline générale.

En tout état de cause, les absences momentanées pour des raisons justifiées doivent être mentionnées dans le cahier de garde et ne peuvent excéder deux (02) heures par jour.

Les chefs de corps sont chargés de la diffusion de la présente note de service qui prend effet pour compter de sa date de signature.

Destinataires :

- A titre CR :
- CEMG
- A titre Info
- Chef DRH/EMAT
- Chef D3/EMAT
- Pour Action
- Tous chefs
- Archive/Chrono.



Le Colonel Fructueux C.A. GBAGUIDI
Chef d'Etat-major de l'Armée de Terre